

LES DELEGUES DE CLASSE

- C'est tout d'abord le **représentant de sa classe** élu par ses camarades pour une année scolaire, notamment au conseil de classe.
- C'est aussi un animateur soucieux de sa classe et de ses camarades
- C'est aussi un interlocuteur avec les enseignants, la vie scolaire et l'administration

Ce rôle est assorti de droits mais aussi de devoirs.

➤ Les droits

- de consulter les autres élèves, de les informer, de les réunir
- de siéger et/ou d'intervenir au conseil de classe, au conseil d'administration (sauf pour les 6èmes), au conseil de discipline, à l'assemblée générale des délégués.

➤ Les devoirs et qualités

- Loyauté envers tous ses camarades de classe, expression des avis de la classe et non des avis personnels
- Esprit d'initiative et d'organisation
- Respect des autres, de leur parole, qualité d'écoute
- Peu importe les résultats scolaires, le délégué n'est pas forcément le meilleur élève de la classe.
- Une qualité nécessaire : un délégué peut tout dire à condition d'y mettre les formes

**Le délégué se présente aux élections avec son suppléant,
il est élu pour une année scolaire**

**2 délégués titulaires (avec leurs 2 suppléants) sont élus dans chaque classe,
un seul délégué (avec son suppléant) pour les classes à effectif réduit
comme les segpa, les CAP à l'Alp, les demi-divisions,...**

